

22 - Maîtrise de l'Énergie - Programme de travaux pour l'année 2014

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :

Le budget 2014 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Énergie a été arrêté à la somme de 720 267 €.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

1. Poursuite du programme de rénovation et de sobriété : 419 267 €

Elle se traduit notamment par la rénovation de la chaufferie des bâtiments suivants :

- Les vestiaires de la Malcombe,
- Les maisons de quartier de Prés de Vaux et Montrapon,
- Le «chantier bois» situé à Palente
- Le Centre Dramatique National
- La Crèche Chaprais
- Les cages aux singes de la Citadelle
- La chapelle 3D de la Citadelle
- La réfection de caniveau pour le passage de canalisation de chauffage.

2. Les actions réglementaires : 77 000 €

Elles concernent principalement la réglementation sur les fluides frigorigènes (retrait du fluide R22 obligatoire avant le 31 décembre 2014 dans les équipements de rafraîchissement ou les pompes à chaleur). Le montant prévu est lié au retrait du fluide et au remplacement des équipements de rafraîchissement lorsque cela sera nécessaire. 16 sites sont concernés dont la piscine Chalezeule (PAC pour chauffage de l'eau des bassins).

3. La modernisation et le développement des systèmes d'information et de gestion : 224 000 €

Poursuite de la modernisation des automates de la télégestion, remplacement d'onduleurs, mise en place du plan de comptage et évolution des outils de gestion de l'énergie.

Le budget 2014 consacré aux énergies renouvelables engagé par la Direction de la Maîtrise de l'Énergie a été arrêté à la somme de 360 000 €.

Le programme concerne prioritairement la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables et en particulier la création d'une chaufferie bois dans le secteur Mallarmé : opération conçue et financée sur plusieurs exercices budgétaires.

1. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 265 000 €

Extension du réseau de chaleur de la piscine Mallarmé vers l'école Kergomard

Installation d'une micro cogénération sur le site de la Citadelle

Etude maîtrise d'œuvre (installation chaufferie bois...).

2. Sensibilisation des acteurs du territoire : 50 000 €

Elle se traduit par l'aménagement du logement Logis 13 éco et par un programme de subvention au secteur résidentiel.

3. Etude de planification énergétique du territoire : 45 000 €.**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2014, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.